
Présidence : Lituanie

723^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 3 juillet 2013

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 12 h 05

2. Président : Ambassadeur G. Čekuolis

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

Exposé sur la nouvelle stratégie de défense de la France : Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, par le général G. Maire, sous-chef d'état-major relations internationales, état-major national français de la défense : Président, général G. Maire (FSC.DEL/119/13/Rev.1 OSCE+), Belgique, États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni, Espagne, Turquie, Allemagne

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

a) *Destruction de stocks de munitions conventionnelles en Belgique* : Belgique (annexe 1)

b) *L'avenir de la maîtrise des armements conventionnels en Europe* : Fédération de Russie (annexe 2), États-Unis d'Amérique

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

a) *Visite de donateurs en Géorgie (FSC.DEL/116/13,) prévue les 11 et 12 juillet 2013* : Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie)

b) *Questions de protocole* : Suède, Président, Royaume-Uni, États-Unis
d'Amérique

4. Prochaine séance :

Mercredi 17 juillet 2013 à 10 heures, Neuer Saal



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/729

3 July 2013

Annex 1

FRENCH

Original: ENGLISH

723^e séance plénière

Journal n° 729 du FCS, point 2 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA BELGIQUE

Monsieur le Président,

La Belgique souhaite informer le Forum pour la coopération en matière de sécurité que son Ministère de la défense a décidé, après un audit de la gestion et de l'accumulation des stocks opérationnels au sein de ses forces armées, de détruire 15 300 tonnes de munitions, soit 57 % de ses stocks actuels. Cette opération concerne essentiellement des obus d'artillerie, des obus de mortier, des mines antichar, des grenades, des roquettes, des munitions pyrotechniques et des explosifs.

Sur ce total, 11 700 tonnes seront détruites entre 2013 et 2017 dans le cadre de contrats de démilitarisation avec l'Agence de soutien de l'OTAN, tandis que les 3 600 tonnes restantes seront détruites entre 2013 et 2019 par le Service d'enlèvement et de destruction d'engins explosifs de l'armée belge. Toutes les opérations de destruction seront financées au niveau national.

Cette décision montre clairement que la Belgique prend les engagements et les meilleures pratiques de l'OSCE dans le domaine des stocks de munitions conventionnelles très au sérieux, dans le but de contribuer à la sécurité de notre continent.

Merci, Monsieur le Président.

Puis-je également vous demander de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance de ce jour ?



723^e séance plénière

Journal n° 729 du FCS, point 2 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Comme nous l'avons déjà mentionné à plusieurs reprises dans cette salle, la Russie a régulièrement prôné une réduction du rôle de la force dans les relations internationales et un renforcement simultané de la stabilité stratégique et régionale, ainsi que la neutralisation des dangers et des menaces militaires éventuelles par des moyens politiques, diplomatiques et autres moyens non militaires, grâce notamment à des instruments de maîtrise des armements et de renforcement de la confiance dans la sphère militaire. Nous participons à l'élaboration de nouveaux accords dans ces domaines sur la base des principes de l'égalité des droits et de l'indivisibilité de la sécurité, pour autant que de tels accords soient conformes à nos intérêts nationaux et tiennent compte de tous les facteurs qui influent sur la stabilité stratégique.

En particulier, dans le cadre des efforts visant à renforcer la stabilité régionale en Europe, la Russie s'emploiera à adapter le régime européen de maîtrise des armements conventionnels aux réalités actuelles et à assurer le respect inconditionnel par toutes les parties des mesures de confiance et de sécurité (MDCS) convenues.

Les dispositions pertinentes sont énoncées dans le Concept de politique étrangère de la Fédération de Russie, qui a été approuvé par le Président russe.

Nous estimons qu'une expérience considérable – tant positive que négative – a été acquise au cours des nombreuses années de négociations à ce sujet dans le cadre ou sous les auspices de la CSCE/de l'OSCE et il faut en tenir compte. Dans le même temps, les changements notables intervenus à la fois dans la sphère politique et dans la sphère militaro-technique nécessitent une évaluation critique des réalisations précédentes et l'élaboration de nouvelles approches.

Ces derniers mois, nous avons été les témoins d'une intensification des débats, au sein de diverses enceintes, à propos des problèmes que posent la maîtrise des armements conventionnels en Europe et les MDCS. Nous ne doutons pas que, le moment venu, lorsqu'ils auront abandonné leurs stéréotypes contre-productifs, nos partenaires seront en mesure d'élaborer une position officielle réaliste qui permettra de commencer à rechercher des solutions mutuellement acceptables sans conditions préalables.

Comme nos partenaires, nous n'avons pas, à ce stade, de recettes miracles pour de futurs accords. Nous sommes d'avis qu'une réflexion commune sur certaines des questions essentielles aidera à faire avancer cette entreprise créative. Dans ce contexte, notre délégation souhaiterait évoquer une fois de plus la Conférence internationale sur les aspects politiques et militaires de la sécurité européenne tenue récemment à Moscou. Nous pouvons nous tromper, mais nous nous risquerions à déclarer qu'un certain nombre des idées, directement en rapport avec notre travail, qui ont été émises à cette conférence par les participants russes offriront une bonne base de réflexion et pourraient présenter un intérêt pratique pour nos distingués collègues. Je m'efforcerai de les esquisser brièvement en termes généraux.

Premièrement, au cours de ces deux dernières décennies, l'équilibre des forces entre les différents États et leurs alliances a évolué sensiblement et l'Alliance de l'Atlantique Nord a acquis une supériorité dans le domaine des armements conventionnels. Le souhait de renforcer et de moderniser les capacités offensives, de créer et de déployer de nouveaux types d'armes et d'élargir l'OTAN et son infrastructure militaire a enfreint le principe de la sécurité égale et érodé la structure de sécurité, qui avait été cimentée par un système de traités et d'accords de maîtrise des armements. L'effondrement du Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe a été l'une des conséquences logiques de ce processus.

Deuxièmement, nous ne voyons pas de réelle alternative à la création d'un mécanisme de maîtrise des armements conventionnels qui soit fondamentalement nouveau, adapté aux besoins actuels, excluant la possibilité de résoudre les problèmes internationaux par la force et basé sur les principes de la sécurité égale et indivisible et un équilibre entre les droits et les obligations des parties. Nous sommes prêts à rechercher ensemble de nouvelles formules afin de résoudre les problèmes que posent la maîtrise des armements conventionnels en Europe en adoptant une approche équitable et respectueuse des intérêts nationaux en matière de sécurité de chaque État européen.

Troisièmement, on ne peut guère affirmer aujourd'hui que tout peut être réglé simplement en limitant le nombre de chars, de véhicules blindés ou de systèmes d'artillerie. Il est impossible d'assurer un niveau adéquat de sécurité si nous ne tenons pas compte de toutes les armes qui pourraient être utilisées dans le cadre de missions de combat en Europe. À titre d'exemple, pour quelles raisons l'artillerie des forces terrestres devrait-elle être strictement contrôlée alors que les systèmes de missiles et d'artillerie navals, dont la puissance de tir n'est pas moindre et qui peuvent atteindre des cibles terrestres, ne sont soumis à aucun contrôle ?

Quatrièmement, la rapidité des progrès scientifiques et techniques signifie que les armes de précision, les systèmes de défense antimissiles non stratégiques, les drones, les robots militaires et autres engins qui ne sont pas couverts par les mécanismes existants pour assurer la sécurité militaire, commencent à jouer un rôle de plus en plus important. Les armes de précision, par exemple, qui ne sont soumises à aucune restriction quantitative, qualitative ou territoriale, peuvent être utilisées dans des attaques contre des installations stratégiques.

Cinquièmement, outre les caractéristiques techniques, la répartition géographique des armements joue un rôle considérable pour assurer la sécurité. Bien trop souvent, l'examen de cette question s'est résumé jusqu'à présent aux limites bien connues sur les flancs. Cela étant, il est intéressant de se pencher sur ce « problème de géographie » vu sous un angle plus vaste.

Des unités déployées en avant ou des unités spéciales compactes, par exemple, peuvent revêtir plus d'importance aujourd'hui que le nombre de chars affectés à un district militaire donné.

Sixièmement, il serait probablement utile, avant que ne débutent des négociations sur la maîtrise des armements conventionnels en Europe, d'essayer d'élaborer une matrice quelconque, qui déterminerait la relation entre des types d'armes spécifiques et la mesure dans laquelle ces dernières influent sur les opérations de combat. Des caractéristiques quantitatives, définies sur une base convenue d'un commun accord, avec la participation, entre autres, d'experts non gouvernementaux, et qui soient compréhensibles pour tous, pourraient également être utiles pour les négociateurs officiels.

Septièmement, permettez-moi de dire quelques mots au sujet du Document de Vienne 2011. Selon le Ministère de la défense russe, les mesures politiques et militaires prévues dans ledit document garantissent l'ouverture et la prévisibilité des activités militaires des États participants de l'OSCE, renforcent la confiance entre eux et réduisent la probabilité que des conflits armés éclatent en Europe. Cela étant, les mécanismes du Document de Vienne doivent également prendre en considération les changements survenus dans les forces armées de nombreux États européens, dont l'apparition de nouveaux types d'armes qui ne sont pas couverts par cet instrument mais qui sont susceptibles d'avoir une influence importante sur les capacités militaires des États.

Huitièmement, dans un contexte plus général, la question se pose de savoir si nous avons besoin d'un contrôle comme fin en soi. Après tout, les informations obtenues dans le cadre de la mise en œuvre des traités internationaux de maîtrise des armements sont si complètes et adéquates qu'elles permettent de se faire une idée du déploiement des unités et d'évaluer leur situation réelle ainsi que leurs armements et équipements militaires. Il serait peut-être judicieux de concentrer les activités de vérification sur des aspects réellement sensibles tels qu'une concentration de forces ou des mouvements de troupes, par exemple.

Neuvièmement, il conviendrait également de réfléchir à la contribution de la coopération militaire pour assurer la transparence des activités militaires. Parfois, des exercices ou des entraînements conjoints sont plus efficaces et fournissent d'avantage d'informations que des inspections. Cela n'est pas sans importance en cette période de réduction des dépenses de défense. Nous sommes d'avis que des projets communs, qui permettraient de compenser ce manque de confiance, seraient nécessaires.

Nous ne doutons pas que ces considérations préliminaires serviront de base à de nouveaux débats animés.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.